

Notre-Dame de Mérey, une église vendue en 1813 et démolie en 1835. Première partie.

Le village de Mérey n'a pas d'église. On peut le regretter. Que l'on soit croyant, pratiquant ou non, la présence d'une église donne une âme aux villages. Leur solide vaisseau de pierre, planté au cœur du village, entouré des tombes où dorment les anciens villageois, relie les habitants d'aujourd'hui à un lointain passé.

Pourtant Mérey, comme tous les villages, a eu son église. Il n'en reste aujourd'hui que quelques objets religieux : la cloche qu'abrite encore le bâtiment communal et cinq statues visibles dans les églises de Gadencourt (une Vierge à l'enfant et une Sainte Catherine d'Alexandrie) et de Breuilpont (une Marie-Madeleine, un Saint Jean-Baptiste et un Saint Nicolas).

Voici ce que décrivait Marcel Baudot, qui fut directeur des Archives départementales de l'Eure de 1925 à 1949 et qui fut aussi un grand résistant pendant la seconde guerre mondiale :

« L'église de Mérey qui comprenait une nef et un chœur rectangulaire avec petit croisillon au nord fut vendue en 1813 et rasée en 1835. Des statues des XVe et XVIe siècles provenant de l'église de Mérey ont été mises à jour dans le cimetière de cette commune en 1938. Elles ont été déposées dans les églises de Breuilpont et de Gadencourt. »

Pouvons-nous compléter ces quelques lignes qui stimulent notre imagination ? Où se trouvait l'église ? Que sait-on sur elle ? Pourquoi et quand fut-elle détruite ? Pour quelles raisons et dans quelles circonstances les statues de l'église furent-elles enterrées dans le cimetière où elles ont dormi pendant plus d'un siècle à l'insu de tous ?

Une église bâtie au cœur du village.



Plan cadastral Folin de 1818.

Comme on peut le voir sur le plan cadastral de 1818, l'église était située le long de la route qui traverse le village, à proximité de l'ancien château, à l'emplacement du cimetière actuel. L'église médiévale, celle qui a été détruite, a sans doute été précédée, comme partout, par une église plus ancienne. Dès les VI^e et VII^e siècles, lors de la christianisation du monde rural de la Neustrie, nom de l'ancien royaume mérovingien, les premières églises furent souvent installées dans des bâtiments gallo-romains préexistants. Est-ce le cas à Mérey ? On peut le supposer. En effet le toponyme de Mérey indique que le village a été créé à l'époque gallo-romaine. Selon les sources, ce nom viendrait du latin *madriacus*, ce qui signifie « lieu abondant en bois », ou bien de *materiacum*, nom composé avec le patronyme *Materius*, ce qui serait le nom d'un domaine agricole. La situation de Mérey était favorable : deux bacs permettaient d'y traverser l'Eure. La voie romaine encore visible entre Gadencourt et Caillouet les empruntait sans doute. Y avait-il, à l'emplacement de l'ancienne église, des vestiges de constructions gallo-romaines, *villa* ou temple, qui auraient trouvé là leur réemploi ? Plus tard, au XI^e ou au XII^e siècle, l'église de Mérey fut construite. On regrette de ne plus pouvoir admirer, comme dans les villages voisins, les proportions simples et harmonieuses que surent si bien trouver les humbles bâtisseurs du Moyen-âge. Raoul Glaber, moine chroniqueur du XI^e siècle, donne son sentiment sur ce phénomène :

*« Trois années n'étaient pas écoulées dans le millénaire que, à travers le monde entier, et plus particulièrement en Italie et en Gaule, on commença à reconstruire les églises, bien que pour la plus grande part celles qui existaient aient été bien construites et tout à fait convenables. Il semblait que chaque communauté chrétienne cherchait à surpasser les autres par la splendeur de ses constructions. **C'était comme si le monde entier se libérait, rejetant le poids du passé et se revêtait d'un blanc manteau d'églises.** Presque toutes les églises épiscopales et celles de monastères dédiées aux divers saints, mais aussi les petits oratoires des villages étaient rebâtis mieux qu'avant par les fidèles. »*

Des liens intimes entre le politique et le religieux.

Les seigneurs locaux qui ont contribué à restaurer les anciennes églises ou à en construire de nouvelles, ont favorisé la fixation des habitants au sein des paroisses et leur encadrement par les autorités seigneuriales ou religieuses.

Quelques mentions de l'église de Mérey apparaissent çà et là dans les archives. Au XII^e siècle, le seigneur du lieu, Guillaume de Mérey donne, avec le consentement de son frère Hugues et de son neveu Guillaume, le patronage de l'église N-D de Mérey aux religieux de l'abbaye Notre-Dame du Bec, c'est-à-dire du Bec-Hellouin. Les églises et leur temporel (la possession de leur patrimoine et des revenus qui leur sont attachés) font alors partie intégrante du domaine seigneurial. Les seigneurs, les « patrons », en perçoivent les dîmes et désignent leurs desservants, les curés. Toutefois, ils peuvent aussi donner ou restituer à l'Église (à l'évêché ou à un monastère) tout ou partie de leur patrimoine religieux. C'est sans doute cette perte de revenus qui amènera un seigneur ultérieur, Jean de Caruel, à contester en 1495 à l'abbaye du Bec le patronage de l'église de Mérey. Il gagnera son procès.

En 1520, l'abbé de Mérey Pierre Fabri, né à Rouen, devient un auteur reconnu de rhétorique et de littérature grâce à son ouvrage : *« Grant et vray art de pleine réthorique, utile, proffitable et nécessaire à toutes gens qui désirent à bien élégamment parler et escrire ... »*

Au fil des siècles, la monarchie affirme son autorité, encadre les prérogatives seigneuriales et ecclésiastiques et centralise l'organisation du royaume. Le religieux et le profane sont intimement mêlés. La paroisse devient ainsi la circonscription de base, à la fois de l'Église et

de l'administration royale. Le roi nomme les évêques (investis par le pape) qui nomment les curés. Ceux-ci sont rémunérés par la dîme et les revenus attachés à leur cure, mais en reversent une part importante à l'évêché. Ils n'en conservent que la « portion congrue ». Les curés, en dehors de leur fonction cultuelle, tiennent les registres des baptêmes, des mariages et des sépultures et peuvent organiser une école paroissiale. C'est à la fin de la messe du dimanche, au son de la cloche, et dans l'église, que se réunit plusieurs fois par an l'assemblée paroissiale des habitants. On y proclame les décisions émanant du roi ou de son intendant provincial. L'assemblée est présidée par le seigneur ou le curé et prend toutes les décisions concernant la vie du village. Elle nomme le syndic (l'équivalent du maire), gère la fabrique (les biens de la paroisse), les biens communaux, organise les travaux collectifs (fenaison, moisson, semailles, labours), répartit et collecte les impôts royaux. Il en a été ainsi à Mérey jusqu'à la Révolution de 1789.

Brigitte Albert, novembre 2018